FICHE N° 06

INTERVENTION EN PRÉSENCE DE LIGNES ÉLECTRIQUES BASSE / HAUTE TENSION

RISQUES PRINCIPAUX:

☐ **Risques de brulures :** Internes ou externes.

☐ **Risques électrisation / électrocution (mort) :** Par contact direct / Par arc électrique / Par accrochage (=Tension de pas : D'où la nécessité de progresser par petits pas pour éviter le risque de choc électrique).

Attention !! Risque de rupture de câbles sous l'effet de la chaleur (Coup de fouet).

Le temps humide (brouillard, pluie...) augmente le risque d'arc électrique.

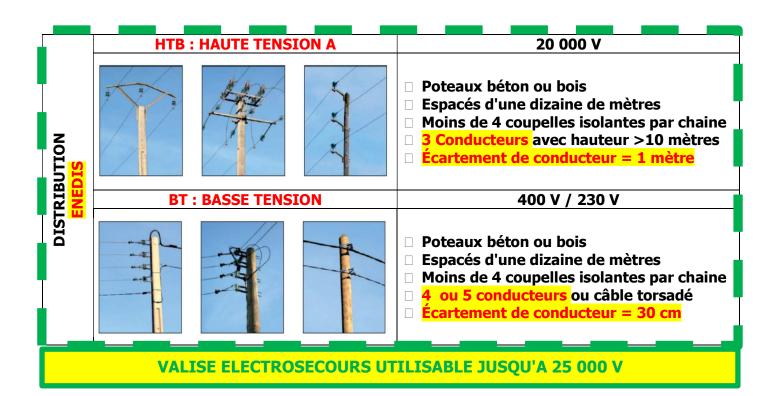
MOYENS À PRÉVOIR :

☐ **Gestionnaire du réseau :** ENEDIS ou RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

□ Équipes spécialisées : VICB, GRIMP...

CONNAISSANCES GÉNÉRALES:

HTA: HAUTE TENSION B 63 000 V / 225 000 V / 400 000 V Pylônes en treillis métallique Espacés d'une centaine de mètres Hauteur des pylones entre 10 et 90 m Au moins 4 coupelles isolantes par chaine Une plaque d'immatriculation par pylone N° pylône / Nom de ligne / Tension PAS D'INTERVENTION SP SANS CONFIRMATION D'ABSENCE DE RIQUES PAR RTE



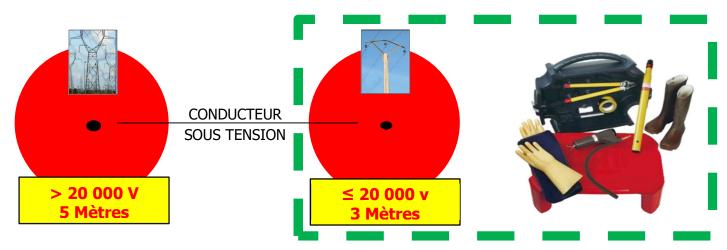
INTERVENTION EN PRÉSENCE DE LIGNES ÉLECTRIQUES BASSE / HAUTE TENSION

FICHE N° 06

PROPOSITION DE CONDUITE À TENIR:

Identifier na nature de l'installation concernée (type de poteau, nombre de conducteurs,	nombre de
coupelles, a quelle distance du sinistre, présence ou non de victime).	

- □ Toujours considérer que la ligne électrique est alimentée, sauf confirmation (ENEDIS ou RTE). Au cours de la première minute, plusieurs réamorçages automatique vont intervenir. Puis les agents ENEDIS vont procéder à des essais de renvoi toutes les 5 à 30 minutes.
- □ Toujours faire une Vérification d'Absence de Tension avec le lot électro secours.
- □ **Désigner dès que possible un personnel chargé de la surveillance de l'ouvrage** électrique afin de s'assurer que personne ne rentre dans la zone d'exclusion.



> Intervention sur le réseau de TRANSPORT :

- Établir une zone d'exclusion de 5 mètres autour du câble électrique tombé au sol ou aérien.
- \Box Établir une zone d'exclusion au moins égale à la hauteur de la structure si atteinte de celle-ci.
- ☐ Interdiction de rentrer dans la zone d'exclusion sans autorisation des agents RTE.
- ☐ Identifier l'ouvrage au moyen de la plaque d'immatriculation auprès de RTE.
- □ Demander une mise HT d'un ouvrage RTE pour supprimer le risque d'amorçage lié aux fumées.
- □ Compléter par une consignation (mise à la terre) en cas de risque de contact avec le(s) câble(s) d'un ou plusieurs ouvrages RTE par application d'une procédure de retrait impératif immédiat. Cette consignation doit résulter d'une concertation entre le COS et RTE car sa durée de mise en œuvre est longue.

> Intervention sur le réseau de DISTRIBUTION :

- \Box **Établir une zone d'exclusion de 3 mètres** autour du câble électrique tombé au sol ou aérien.
- ☐ Établir une zone d'exclusion de 2,5 fois la hauteur du poteau si atteinte de celui-ci.
- □ N'intervenir dans la ZE qu'avec les EPI électro secours et uniquement pour un sauvetage.

Jusqu'à 400 V = Gants + bottes

Jusqu'à 25 000 V = EPI complets.